



Assurances sociales et prévoyance

Cas pratiques publics

Ce cahier propose douze situations originales pour apprendre à qualifier les risques, choisir les régimes pertinents et justifier une réponse. Il contient uniquement les cas et les questions ; le corrigé détaillé constitue un document séparé à accès réservé et payant.

Trois niveaux

Entraînement : repérer et appliquer une distinction. Examen : combiner des données et justifier une solution. Inferno : instruire les ambiguïtés, coordonner plusieurs régimes et conclure sous conditions.

Mode de travail

Traiter les trois questions de chaque cas, puis formuler un piège à éviter et un réflexe AFA 360. Distinguer les faits établis, les hypothèses données et les informations à demander. Une donnée absente ne doit pas être inventée.

Durées indicatives : 10 à 15 minutes en Entraînement, 20 à 25 minutes en Examen et 30 à 40 minutes en Inferno. Ces durées sont pédagogiques, sans valeur de consigne officielle AFA.

Paramètres et règles

Les chiffres expressément fictifs servent uniquement à l'exercice. Les seuils, délais, droits et clauses susceptibles d'évolution sont neutralisés ou signalés à vérifier. La date de cette édition ne signifie pas que toutes les règles ont été auditées comme droit positif. Les contrôles actuels ciblés sont documentés dans les corrigés et la notice de sources.

Les situations et formulations ont été réécrites à partir des angles pédagogiques des sources fournies. Cette collection JurisMedX n'est pas un examen officiel ni une publication de l'AFA.



Parcours du cahier

Cas	Niveau	Sujet
JMX-02-01	Entraînement	Deux activités et une seule étiquette
JMX-02-02	Entraînement	La chute du samedi
JMX-02-03	Entraînement	Un certificat ne fixe pas une rente
JMX-02-04	Entraînement	Le salaire coordonné sans faux millésime
JMX-02-05	Examen	Au chômage mais pas sans prévoyance
JMX-02-06	Examen	La parenthèse entre deux emplois
JMX-02-07	Examen	Une famille hors du formulaire standard
JMX-02-08	Examen	Partir plus tôt sans inventer une rente
JMX-02-09	Inferno	Deux employeurs et une incapacité ancienne
JMX-02-10	Inferno	Le capital de sortie promis deux fois
JMX-02-11	Inferno	Trois rentes sur la même feuille
JMX-02-12	Inferno	La lettre qui ne dit pas son nom

Blocs à mobiliser

Bloc 1 — Comprendre l'assurance ; Bloc 2 — Socle juridique ; Bloc 3 — Protection sociale et trois piliers ; Bloc 4 — Maladie incapacité et perte de gain ; Bloc 5 — Prévoyance et assurances de personnes privées ; Bloc 7 — Assurance en réseau ; Bloc 8 — Laboratoire de cas.

La numérotation correspond à la matrice AFA 360 du Campus JurisMedX. Le bloc 6 se complète par les ressources : particuliers, entreprises et patrimoine. Les niveaux du cahier ne remplacent pas les cinq niveaux de compétence de la matrice.



Deux activités et une seule étiquette

JMX-02-01 | Entraînement | Cas public

Situation

Nora est salariée d'un musée trois jours par semaine. Elle réalise aussi des traductions à son compte, fixe ses honoraires et supporte le risque de non-paiement. Un client lui affirme que sa fiche de salaire du musée couvre automatiquement tous ses revenus. Nora dispose uniquement de son certificat de salaire et de factures de traduction ; aucune décision de statut n'est fournie.

Questions

1. Peut-on retenir un statut unique pour toutes les activités ?
2. Quels régimes faut-il examiner pour chaque revenu ?
3. Quelles pièces demander avant de conclure à une lacune ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



La chute du samedi

JMX-02-02 | Entraînement | Cas public

Situation

Élias travaille régulièrement dans une librairie, avec un horaire situé en dessous du seuil légal ouvrant la couverture LAA des accidents non professionnels auprès de cet employeur. Il ne travaille nulle part ailleurs et n'a pas d'autre couverture LAA. Le samedi, il se blesse pendant une promenade privée. Son assurance obligatoire des soins inclut le risque accident. Variante : il chute sur le trajet direct vers la librairie.

Questions

1. Quel régime examiner pour la promenade ?
2. Que change la variante du trajet ?
3. Quelles différences de besoins restent à contrôler ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Un certificat ne fixe pas une rente

JMX-02-03 | Entraînement | Cas public

Situation

Après une atteinte à la main, Salomé, restauratrice de meubles, reçoit un certificat d'incapacité totale dans son métier habituel. Le médecin estime possible une activité adaptée à temps partiel, sans en préciser encore les exigences. Elle conclut qu'une rente AI entière est acquise et veut immédiatement arrêter toute recherche de réadaptation.

Questions

1. Quelles notions doit-elle distinguer ?
2. Quelle démarche précède la promesse d'une rente ?
3. Quelles informations manquent pour apprécier sa situation ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Le salaire coordonné sans faux millésime

JMX-02-04 | Entraînement | Cas public

Situation

Pour cet exercice uniquement, le plan fictif retient un seuil d'entrée de CHF 25 000, une déduction de coordination de CHF 20 000, un salaire maximal pris en compte de CHF 80 000 et un salaire coordonné minimal de CHF 5 000. Inès, déjà dans la tranche d'âge d'épargne du plan, gagne CHF 50 000 par an chez un seul employeur. Une seconde simulation porte sur CHF 27 000, puis CHF 100 000. Aucune exception d'affiliation ne s'applique.

Questions

1. Calculez le salaire coordonné dans les trois simulations.
2. Pourquoi le salaire brut ne suffit-il pas à prévoir la rente ?
3. Quel document permettrait de dépasser ce modèle simplifié ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Au chômage mais pas sans prévoyance

JMX-02-05 | Examen | Cas public

Situation

Le contrat de Baptiste prend fin. Il bénéficie d'indemnités de chômage et remplit, par hypothèse, les conditions de couverture obligatoire des risques décès et invalidité dans ce cadre. Son ancienne caisse lui demande des instructions pour sa prestation de sortie. Il pense pouvoir l'utiliser pour ses dépenses courantes et affirme que l'assurance-chômage continuera à alimenter la même épargne vieillesse.

Questions

1. Que devient la prestation de sortie ?
2. Que couvre la prévoyance liée au chômage dans l'hypothèse donnée ?
3. Quelles vérifications évitent une interruption ou une double promesse ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



La parenthèse entre deux emplois

JMX-02-06 | Examen | Cas public

Situation

Malik quitte un poste qui le couvrait contre les accidents non professionnels. Il voyagera avant de reprendre un emploi et ne touchera pas d'indemnités de chômage pendant cet intervalle. Il consulte avant la fin de sa couverture obligatoire. La date de fin du droit au salaire et les éventuelles indemnités assimilées ne sont pas encore établies. Il souhaite rester protégé pour les soins et les conséquences financières d'un accident.

Questions

1. Comment construire la chronologie de couverture ?
2. Quelle solution transitoire doit être examinée immédiatement ?
3. Pourquoi réactiver le risque accident dans l'AOS ne répond-il pas nécessairement à tout le besoin ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Une famille hors du formulaire standard

JMX-02-07 | Examen | Cas public

Situation

Ana et Rémi vivent en concubinage et élèvent leur enfant commun. Ana, salariée, décède des suites d'une maladie. Un certificat LPP ancien mentionne une « rente de conjoint » ; le règlement actuel et toute déclaration de partenaire manquent. Une assurance décès privée désigne expressément Rémi. Celui-ci additionne déjà la rente de conjoint, une rente AVS et le capital privé dans son budget.

Questions

1. Quelles prétentions faut-il examiner séparément ?
2. Pourquoi le certificat ne suffit-il pas pour Rémi ?
3. Comment établir un budget provisoire des survivants ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Partir plus tôt sans inventer une rente

JMX-02-08 | Examen | Cas public

Situation

Diane souhaite quitter son activité avant le début prévu de ses prestations de vieillesse. Pour une période pédagogique de douze mois, elle retient des charges de CHF 4 600 par mois, des revenus confirmés de CHF 2 900 et CHF 24 000 de liquidités disponibles. Elle veut préserver CHF 10 000 de réserve. Ces montants ne sont ni des rentes légales ni une simulation fiscale. Aucune offre de retraite anticipée de sa caisse n'est fournie.

Questions

1. Calculez le besoin de financement et la marge disponible.
2. Quelles conséquences durables faut-il comparer avant la décision ?
3. Quelles confirmations obtenir ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Deux employeurs et une incapacité ancienne

JMX-02-09 | Inferno | Cas public

Situation

Lina cumule deux emplois. Chaque salaire est, par hypothèse, inférieur au seuil d'entrée LPP obligatoire ; leur somme lui est supérieure. Aucune assurance facultative ou extension de règlement n'est encore documentée. Elle quitte ensuite ces postes pour un emploi unique avec affiliation LPP. Des limitations liées à une maladie existaient auparavant, mais la date d'une incapacité de travail significative n'est pas établie. Une invalidité est reconnue plus tard.

Questions

1. La somme des salaires prouve-t-elle une affiliation antérieure ?
2. La caisse présente lors de la décision AI est-elle forcément débitrice ?
3. Présentez les branches de raisonnement et les pièces décisives.

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Le capital de sortie promis deux fois

JMX-02-10 | Inferno | Cas public

Situation

Jonas quitte son emploi suisse. Il envisage soit une activité indépendante en Suisse, soit un poste salarié dans un État de l'UE. Il n'a pas encore choisi. Il a déjà promis son avoir de sortie à un vendeur de matériel et compte simultanément ce même avoir dans son budget retraite. Il présente une ancienne réponse de manuel comme preuve que tout départ hors de Suisse libère le capital.

Questions

1. Quelles deux hypothèses doivent être instruites séparément ?
2. Pourquoi ne peut-il pas engager le capital immédiatement ?
3. Quelle conséquence de prévoyance faut-il chiffrer avant un éventuel retrait ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Trois rentes sur la même feuille

JMX-02-11 | Inferno | Cas public

Situation

Après un accident, le dossier pédagogique prévoit une rente AI annuelle de CHF 24 000, une rente accident autonome de CHF 55 000 et un plafond combiné AI plus accident de CHF 70 000. Pour le seul exercice, la rente accident complémentaire est le plus petit montant entre CHF 55 000 et la différence positive plafond moins AI. Une rente LPP annoncée de CHF 18 000 n'a pas encore été coordonnée. Un capital privé d'atteinte à l'intégrité physique est également mentionné, sans police.

Questions

1. Calculez la rente accident selon la convention fictive.
2. Peut-on annoncer CHF 97 000 de rentes annuelles ?
3. Quelles informations déterminent le traitement du capital privé ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



La lettre qui ne dit pas son nom

JMX-02-12 | Inferno | Cas public

Situation

Un assureur social adresse à Amira une lettre refusant une prestation. Elle ne comporte pas d'indication des voies de droit. Un second envoi, intitulé « décision », arrive ensuite ; son enveloppe est conservée. Amira prépare seulement un courriel disant qu'elle est déçue, accompagné d'un certificat indiquant un diagnostic sans limitations fonctionnelles. Elle pense que toute contestation peut attendre la réponse de son courtier.

Questions

1. Comment traiter les deux envois sans présumer leur régime ?
2. Que doit contenir une contestation utile ?
3. Quelles preuves et mesures urgentes proposer ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360